

**COMPTE RENDU DU PRESIDENT DU JURY  
AU PRESIDENT DU CENTRE DE GESTION  
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DES PYRENEES-ATLANTIQUES  
ORGANISATEUR EN 2010 DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCES AU GRADE  
D'ADJOINT TERRITORIAL D'ANIMATION DE 1<sup>ère</sup> CLASSE  
AU TITRE DE L'AVANCEMENT DE GRADE**

**I – LES PRINCIPAUX CHIFFRES**

	2007	2008	2010
<b>Nombre de candidats inscrits</b>	21	57	52
<b>Nombre de candidats présents à l'épreuve écrite d'admissibilité</b>	19	51	50
<b>% de candidats absents à l'épreuve écrite</b>	9,52 %	10,53	3,85 %
<b>Nombre de candidats ayant obtenu une note éliminatoire à l'épreuve écrite</b>	2	4	5
<b>Moyenne des candidats à l'épreuve écrite d'admissibilité</b>	7,03/20	8,19/20	10,48/20
<b>Nombre de candidats présents à l'épreuve orale</b>	16	47	43
<b>Moyenne des candidats à l'épreuve orale d'admission</b>	12,72/20	13,37/20	14,36/20
<b>Seuil d'admission (examen professionnel)</b>	10/20	10/20	10/20
<b>Nombre de candidats admis à l'examen professionnel</b>	10	38	42
<b>% de candidats admis (par rapport au nombre de candidats présents à l'écrit)</b>	52,63 %	74,51 %	84 %

Remarques générales :

- ✚ Légère baisse du nombre de candidats inscrits à l'examen professionnel : 52 inscrits en 2010 contre 57 en 2008,
- ✚ 84,50 % des candidats présents à l'épreuve orale sont originaires des Pyrénées-Atlantiques,
- ✚ Niveau en constante augmentation des candidats à l'épreuve écrite : 10,48/20 en 2010 contre 8,19/20 en 2008 et 7,03/20 en 2007,
- ✚ Niveau en constante augmentation des candidats à l'épreuve orale : 14,36/20 en 2010 contre 13,37/20 en 2008 et 12,72/20 en 2007.

## **II) - PRESENTATION DES DIFFERENTES EPREUVES ET ANALYSE DES RESULTATS**

L'épreuve écrite de l'examen professionnel d'accès au grade d'adjoint territorial d'animation de 1<sup>ère</sup> classe au titre de l'avancement de grade a eu lieu le **mardi 23 mars 2010 à BIZANOS**.

Le jury d'admission s'est déroulé le **vendredi 21 mai 2010** à la Maison des Communes à PAU à la suite des entretiens.

### **1 L'épreuve écrite : présentation de l'épreuve et analyse des résultats**

#### **a) Présentation de l'épreuve écrite**

Il s'agit d'une « épreuve écrite à **caractère professionnel** portant sur les missions incombant aux membres du cadre d'emplois. Cette épreuve consiste, à partir de documents succincts remis au candidat, en **trois à cinq questions appelant des réponses brèves** ou **sous forme de tableaux**, et destinées à vérifier les **capacités de compréhension** du candidat et son **aptitude à retranscrire les idées principales** des documents » (durée : 1 H 30 ; coefficient 2).

L'épreuve écrite est donc **une épreuve à caractère professionnel**. Le sujet posé aux candidats porte sur les pratiques quotidiennes exercées par des adjoints territoriaux d'animation.

Pour cette épreuve, le candidat doit :

- ✚ **comprendre et analyser** les informations contenues dans les différents documents,
- ✚ **retranscrire** les idées principales des documents,
- ✚ **répondre** à toutes les questions posées de manière claire, simple et brève (5 à 10 lignes par réponse),
- ✚ **savoir gérer le temps de l'épreuve** : être organisé et méthodique afin d'avoir le temps d'exploiter tous les documents et de répondre à toutes les questions.

Les correcteurs soulignent que :

- ✚ le sujet porte à la fois sur un public jeune, un public âgé et sur les personnes handicapées,
- ✚ dans l'ensemble, la compréhension du sujet est correcte,
- ✚ la partie rédactionnelle est de bon niveau,
- ✚ la partie réglementaire, avec le QCM, est moins réussie,
- ✚ la gestion du temps est acquise,
- ✚ de gros progrès sont à noter sur l'épreuve écrite : la moyenne des candidats est meilleure qu'en 2007 (8,19/20 en 2008 contre 10,48/20 en 2010),

Les correcteurs précisent que :

- ✚ les notes s'échelonnent de 1 à 15,50/20,
- ✚ la moyenne des notes de cette épreuve est de 10,48/20.
- ✚ 5 candidats ont eu une note éliminatoire (<5/20) contre 4 en 2008.

## ② L'épreuve orale : présentation de l'épreuve et analyse des résultats

L'épreuve orale s'est déroulée les jeudi 20 et vendredi 21 mai 2010 à la Maison des Communes à PAU.

### a) Présentation de l'épreuve orale

Cette épreuve consiste en un « entretien destiné à permettre **d'apprécier l'expérience professionnelle** du candidat, sa **motivation** et son **aptitude** à exercer les missions qui lui seront confiées. Cet entretien débute par une **présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel**, suivie d'une **conversation** » (durée : 15 minutes dont cinq minutes au plus d'exposé ; coefficient 3).

On peut scinder cette épreuve en deux parties :

- la première partie de l'entretien porte sur une « **présentation par le candidat de son expérience professionnelle sur la base d'un document retraçant son parcours professionnel** » (5 minutes). Ce document est remis préalablement à l'entretien aux examinateurs.
- la seconde partie de l'entretien vise à « **apprécier l'expérience professionnelle du candidat, sa motivation et son aptitude à exercer les missions qui lui seront confiées** » (10 minutes).

Lors de l'épreuve d'entretien, le candidat doit être attentif à :

- + commencer l'entretien par la **présentation de son expérience professionnelle** : cinq minutes au plus d'exposé en s'appuyant sur le document retraçant son parcours professionnel. Par exemple :
  - Introduction du candidat : 1 minute,
  - 1<sup>ère</sup> partie avec l'expérience professionnelle avant d'entrer dans la Fonction Publique Territoriale : 1 minute 30,
  - 2<sup>nd</sup>e partie portant sur l'expérience professionnelle actuelle : 1 minute 30,
  - Conclusion avec un projet éventuellement : 1 minute.
- + exposer ses idées de **manière claire et précise**,
- + **prendre en considération l'étendue du champ d'activités** des adjoints territoriaux d'animation de 1<sup>ère</sup> classe,
- + se **situer dans un contexte** : connaître son environnement professionnel, les structures, les professionnels et les publics avec lesquels il peut travailler,
- + **présenter ses motivations** : pourquoi présente-t-il cet examen professionnel ? A-t-il préparé les épreuves de l'examen ? A-t-il suivi des formations ? Si oui, dans quels domaines ? etc...

**Il est recommandé de remplir le document retraçant le parcours professionnel avec le plus grand soin et d'en conserver une copie, puisqu'au moment de l'épreuve orale d'entretien ce document est remis aux membres du jury.**

**Il peut également servir de support au candidat puisqu'il pourra l'utiliser lors de l'entretien.**

**Les membres du jury sont attentifs à l'adéquation entre l'exposé oral du candidat sur son expérience professionnelle et sa formation avec les éléments rapportés dans le document qui leur a été remis.**

## **b) Analyse des résultats**

Les membres du jury constatent :

- ✚ un manque de préparation pour la présentation de l'exposé de 5 minutes, les candidats « ne tiennent pas » les 5 minutes,
- ✚ une présentation linéaire à l'identique du document professionnel à éviter lors de l'entretien,
- ✚ peu d'inscriptions à des formations ou stages, ce qui est préjudiciable.

Les membres du jury soulignent que :

- ✚ les candidats connaissent leur environnement professionnel et y sont sensibilisés (positionnement par rapport à l'élu, notions de partenariat...),
  - ✚ les expériences sont variées mais parfois avec des profils particuliers : cas des personnels faisant fonction d'ATSEM et cas des candidats qui ont des compétences et un emploi occupé supérieurs à celui du grade d'adjoint territorial d'animation de 1<sup>ère</sup> classe (coordonnateur, directeur de structures de loisirs...),
  - ✚ dans l'ensemble, les candidats ont un bon niveau à l'épreuve orale.
- ✚ les notes s'échelonnent de 7/20 à 18/20,  
✚ la moyenne des candidats à cette épreuve est de 13.37/20.

Le présent compte rendu et la liste d'admission seront transmis à Monsieur le Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale des Pyrénées-Atlantiques.